

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 14 novembre, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 07 novembre 2019

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, Messieurs FAURE Jean-Claude, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, DE GUILLEBON Olivier, CHATENET Fabrice.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Excusés : Monsieur REID Derek, Madame WLOCZYSAK Catherine.

Madame NYZAM Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

Madame WLOCZYSAK a donné pouvoir à Monsieur DE GUILLEBON Olivier

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Station épuration :

La société XYLEM a effectué sa visite de maintenance annuelle : remplacement d'un contacteur dans l'armoire électrique. Les pompes ont été nettoyées et contrôlées. Une pompe neuve a été commandée et un devis demandé pour une nouvelle armoire électrique.

Un voyant a été installé sur le mur extérieur de la grange pour contrôler le fonctionnement de la station.

Travaux de voirie Communauté de communes Lavalette Tude Dronne : les travaux sont reportés en début d'année prochaine pour cause d'intempéries.

Restaurant :

Point sur les travaux.

Lecture du protocole d'accord entre la commune et Monsieur Cyril ROUVEROT pour finaliser son installation : loyer 550 euros HT mensuel, entrée dans les lieux et signature du bail à partir du 1^{er} décembre (si l'avancée des travaux le permet ainsi que l'obtention des autorisations et de son emprunt), paiement du loyer à partir du 1^{er} mars 2020, reprise de l'activité au plus tard fin février 2020.

Décision : accord à l'unanimité du conseil pour valider le protocole et autoriser Monsieur le Maire à signer le bail dès que Monsieur Cyril ROUVEROT aura réuni toutes les conditions et autorisations ainsi que l'emprunt bancaire sollicité.

Autorisation donné à Monsieur le Maire pour signer un bail commercial avec Monsieur et Madame TRAPP pour la location d'une pièce de 8m² contiguë qui servira de laverie-plonge pour un montant de 50 euros par mois à partir du 1^{er} mars 2020.

Travaux à prévoir pour 2020 : remplacement des volets, réfection de la peinture de la façade et finition du rez-de-chaussée (salle de restaurant, cuisine...)

Décision : accord du conseil pour inscrire ces travaux sur le budget 2020 et demander le maximum de subventions aux différents organismes (région Nouvelle Aquitaine ...).

Travaux aménagement de sécurité de la RD 17 :

Les travaux sont presque terminés. Entre les plus-values et les moins-values, il apparaît une augmentation du montant des travaux de 18 074.25 euros HT

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant de 18 074.25 euros HT portant le montant des travaux à 316 987.00 euros HT et toutes les pièces nécessaires.

Pour financer cet avenant, accord du conseil pour inscrire l'emprunt de 60 000 euros non inscrit au budget primitif.

Programmation des travaux pour le budget 2020 :

Monsieur le Maire indique que les tranches 1 et 2 (aménagement RD17) vont être achevées cette année et demande au conseil de se prononcer sur les tranches 3 et 4 (RD 139- rue du Périgord-, place du Monuments aux Morts et rue du château).

Plan de financement tranches 3 et 4

Coût total HT	430 204.11 € HT
Subvention DETR (35%) acquise (solde)	85 928.15 €
Subvention Conseil Général	77 200.00 €
Subvention DSIL (35%) espérée	150 571.44 €

Emprunt :	100 000.00 €
Autofinancement communal	16 504.52€
TVA 20%	86 040.82 €

Décision : Accord à l'unanimité du conseil pour valider le financement, l'inscription des tranches 2 et 3 au budget primitif 2020 et déposer les demandes de subvention.
Restaurant : remplacement des volets et réfection de la peinture de la façade.
Travaux : demander à l'association PASS de tailler les haies et les arbres.

Vente chemin ruraux :

Madame PETIT (née FOUCHER) souhaite acheter le chemin qui passe et fini sur sa propriété (indivision) au Pible.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur FOUCHER Daniel s'il souhaite acquérir la première partie du chemin qui traverse sa propriété.

Décision : Accord du conseil pour la vente de ce chemin rural à condition que l'acquéreur prennent tous les frais à sa charge.

Voir si d'autres chemins sont concernés.

Rapport 2018 sur la qualité de l'eau et rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SEP du Sud-Charente.

Décision : approbation à l'unanimité du conseil.

Monsieur de GUILLEBON informe le conseil que son épouse libère **le local 7 rue du Périgord** au 31 décembre 2019.

Quelques travaux doivent être prévues : changer les portes, réfléchir à la pose de compteur d'eau et d'électricité indépendant.

Monsieur le Maire propose de mettre une annonce sur le bon coin et de solliciter Severine GROULLET à la CdC.

Décision : accord du conseil pour la publication de la location et selon le résultat d'envisager les travaux nécessaires.

Séance levée 22 heures 30